

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 25 avril 2019**

Le vingt-cinq avril deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Jean-Michel CANCES,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Séverine MARTIGNAC,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

REPRESENTE (S): Karl CAMPDORAS-RAGON (représenté par Anne GIETHLEN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Edith BRANCHE

DATE DE CONVOCATION : 19 avril 2019

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Pour information, Le Petit Resto organise une animation à l'occasion de la Fête de la Musique et demande des bancs et des tables. Cependant cette animation se déroulant aux mêmes dates que les kermesses (Ecole Notre Dame et RPI) ce matériel ne sera pas disponible.

La commune pourra leur mettre à disposition uniquement des barrières car le chapiteau est exclusivement réservé aux associations communales.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Au sujet de la « Maison Monty », l'estimation établie par l'agence immobilière s'avère inférieure à la proposition initiale faite à la commune par les vendeurs. Les élus confirment leur choix de ne pas faire de proposition d'achat.

- Visite du Préfet prévue le 15 juillet 2019.
- Un film doit être tourné à la Source Salmière les 15, 16 et 17 juillet (Arts Scènes et Compagnie) : ils cherchent des figurants. Une réunion d'information aura lieu le 26/04/19 à 18h00 à la mairie.
- Le programme des animations du Pays d'Art et d'Histoire est disponible.
- M. le Maire fait part du courrier de remerciements des enfants du RPI pour la subvention versée à l'occasion de la classe découverte organisée pour les enfants du CP au CM2, du 15 au 18 avril au Lioran.
- Proposition d'achat d'une carte postale sur Alvignac.
Cette carte est déjà très connue et ne présente pas un intérêt particulier pour la commune.
- Programme des 9èmes assises nationales de la Biodiversité à Massy.
- Diverses revues disponibles en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Les agents sont actuellement dans les travaux de tontes.

La vigne derrière le presbytère a été arrachée par l'entreprise Bouysse et les agents techniques ont nettoyé le terrain. Ces travaux ont été financés par l'association Racines.

Barrières Hautes : l'entreprise Balayssac a effectué les travaux de réaménagement du parking en espace vert : décaissement puis apport de terre. L'équipe technique a préparé la terre pour semer de la pelouse. Il faut avoir le réflexe de planter des plantes mellifères, sachant que ce type de plantation ne va pas partout.

Station d'épuration : des pompes neuves ont été installées.

Foyer rural : les travaux sont en cours :

- l'entreprise Molinié doit terminer la chape,
- les travaux de toiture continuent (partie avant terminée, démoussage à faire sur la partie arrière).

Espace de loisirs Le Samayou :

- Fronton : l'entreprise Balayssac a terminé les travaux mais l'accès est encore interdit afin de laisser le sol se stabiliser.
- Jeux : un devis a été demandé à l'entreprise Kazo pour le remplacement de pièces du jeu extérieur qui représente un danger en l'état. Les travaux de remplacement seront effectués par les agents.
- Terrain multisports : des lattes en bois (28) sont à changer.
Ph. Kerninon demandera un devis à Casal Sport.

Le Théron : les travaux d'enfouissement des réseaux n'ont pas commencé, la date n'est pas encore connue, il est également prévu de refaire le revêtement.

M. Lesvignes de la FDEL souhaite organiser une réunion avec les entreprises au sujet de ce revêtement (Cauvaldor et Gabrielle).

O. Faure :

Prévoir la tonte du terrain récemment acquis par la commune en face de chez « Ernestine ».

S. Martignac

Un arbre est tombé sur le chemin qui va de Bélambra au Lotissement des Malaudes.

Les agents se rendront sur place.

Ph. Kerninon :

Le groupe Agenda 21 travaille sur les 31 actions à mener et finalise le document.

Matériel réutilisable :

Le Maire informe les élus de la nécessité d'acheter de la vaisselle réutilisable pour les diverses animations ayant lieu sur la commune afin de respecter l'engagement sur le respect de l'environnement.

P.Kerninon, présente aux élus une proposition commerciale pour l'achat de matériel réutilisable pour un montant de 1 452,02 € TTC :

- 800 assiettes plates (style « écocup »),
- 400 assiettes creuses,
- 400 gobelets.

Les élus, après en avoir délibéré :

- décident d'acquérir ce matériel et d'inscrire cette dépense en investissement,
- autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Petit Bulletin : le prochain est en préparation pour le mois de mai (8 pages + et un sachet de graines mellifères à semer).

Les élus vont mettre les graines dans les enveloppes et distribueront ce petit bulletin à toute la population.

SIVU l'Etoile : la confirmation de la dotation de 4 000 € de l'Education nationale a été reçue.

Cette subvention va servir à acheter un vidéoprojecteur, des PC, tablettes, robots (pour la maternelle) ; ce qui va permettre une modernisation du RPI.

I. Cépède-Lascoste :

SYDED : des agents du SYDED ont effectué un porte à porte entre le 18 et le 22 février 2019. Les habitants étaient prévenus de leur visite.

Ils ont visité 212 maisons avec les résidences secondaires.

Ils ont été reçus à 67% (77% sans les résidences secondaires).

Le but de cette campagne était de rappeler les consignes de tri et répondre aux questionnements des usagers.

Le bilan de cette opération fait état des remarques suivantes :

- le public a trouvé cette action intéressante,
- les habitants ont appris le fonctionnement sur le tri,
- les erreurs commises sur le verre ont été réexpliquées,

- les informations sur les emballages en métal ou plastiques ont été précisées (tous les emballages plastiques sont récupérés mais le traitement est différent, 70% sont revalorisés du fait qu'il y a des filières de traitement derrière et 30% non).
- 51% des foyers rencontrés compostent.

Il a été précisé qu'il n'est pas nécessaire de laver les emballages avant de les jeter car ils sont relavés automatiquement après.

Cette tournée de porte à porte sera évaluée dans les mois à venir afin de savoir si elle a eu un impact sur les habitants.

L'idée de modifier le mode de collecte a été abordée : chacun aurait sa poubelle et il y aurait une pesée des déchets individuels, la redevance incitative serait appliquée.

Le 6 juin après-midi, l'École Notre Dame participe à une visite du centre de tri de St Jean Lagineste : des places sont disponibles pour profiter du bus. Chacun est libre de s'y rendre également en véhicule personnel.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

LA SOURCE

A. Terlizzi informe les élus que les travaux du Kiosque à Bouillon sont quasiment terminés et le résultat est très satisfaisant. Il remercie les Amis de la Source pour leur aide à ce sujet.

La toiture du Bâtiment thermal est de plus en plus abîmée et il y a urgence d'effectuer les travaux de réfection. L'entreprise CHALVET interviendra dès l'automne.

Le troisième boudrome a été remis en état par les membres de l'association « Les Amis de la Source ».

Pavillon des eaux : la reprise sur l'étanchéité va être refaite.

Projet ALVINA : la création de la société est en cours.

Un travail est mené sur l'obtention de l'agrément pour l'embouteillage de l'eau.

Une réunion est organisée par M. Gauthier le 9 mai avec une agence de communication.

Le Grand Hôtel : le représentant de la société « la Foncière du Patrimoine Français » sera reçu par A. Terlizzi le 1^{er} mai.

PLUi-H

A Terlizzi rappelle l'importance de ce dossier et du document qui va règlementer les constructions sur la commune.

Il demande aux élus de prendre connaissance des documents envoyés avant la réunion du 30 avril car les remarques devront être rapportées le 9 mai lors de la réunion avec le service urbanisme-planification de Cauvaldor, à Vayrac.

5) COMPTE DE GESTION 2018 LOTISSEMENT COTE ROUSSE

A. Terlizzi présente le compte de gestion 2018 du budget annexe pour le lotissement "Côte Rousse" établi par la Trésorerie de Gramat.

Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2018.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

6) BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT COTE ROUSSE

Le Maire présente aux élus le projet de budget primitif 2019 du lotissement de Côte Rousse. Ce budget reprend les résultats du Compte Administratif 2018, le remboursement de l'avance faite par la Commune en 2018 puisqu'à ce jour les travaux de viabilisation des lots sont terminés et la vente du 2ème et dernier lot reste en instance.

Il s'équilibre en investissement à la somme de 28 727, 61 € et en fonctionnement à la somme de 36 416,00 €.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valident le budget primitif 2019 du lotissement de Côte Rousse
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7) ESPACE MULTI ACTIVITES

A. Terlizzi fait part de l'officialisation de l'obtention de la subvention dans le cadre de la DETR 2019 à hauteur de 300 000 €.

Il rappelle que le recrutement du contrôleur technique est en cours (remise des plis jusqu'au 24/05/2019).

L'idée est de commencer ce chantier avant fin 2019.

Un article pour informer la population sur l'avancement du projet sera inséré dans le Petit bulletin à paraître.

Prévoir une réunion avec les associations pour les intégrer au projet.

8) METHANISATION : PLAN D'EPANDAGE

A. Terlizzi fait part aux élus du nouveau plan d'épandage de l'unité de méthanisation de Bioquercy proposé. Une carte indique le parcellaire du plan initial (déjà en place) et de l'évolution (proposée) du plan d'épandage pour la commune d'Alvignac.

Le Maire propose aux élus de faire remonter les remarques à M. le Sous-Préfet de Gourdon.

La carte est divisée en secteurs :

- Secteur 1 : les Fontanelles-Penoutou-le Palladium (secteur est)

Les parcelles impactées se situent au-dessus du plan d'eau (bassin versant allant vers la Source Salmière). Avec le temps l'eau risque d'être impactée par ces épandages de digestat. De plus, des points de captage se trouvent au milieu des parcelles à épandre : ruisseau, fontaine qui alimentent la Source.

- Secteur 1 bis : en bordure du domaine de la Source Salmière, à cheval sur les communes de Miers et d'Alvignac.

Le terrain est en pente et tout descend vers le ruisseau.

- Secteur 2 : situé entre le Devez, le Château de Cantecor, les Promenades et le Barrou

Des sources se trouvent au milieu des terrains prévus pour l'épandage et les terrains sont pentus en direction du ruisseau.

- Secteur 3 : Réveillon, Lasbros, Mazeyrac, Raillette

Ce secteur d'épandage comprend une source et une fontaine à Festre, le château de Salgues, le ruisseau en contrebas des terrains, une source en bord de chemin.

Un épandage dans ce secteur se déversera inévitablement dans le gouffre de Réveillon.

- Secteur 4 : le Pech, les Vingtaines (secteur en bordure du camp de Viroulou)

Ce secteur se situe sur le causse où ont été répertoriés des dolmens, des tumuli, un lac de Saint Namphaise.

Les terrains concernés sont des pelouses sèches qui n'ont pas besoin d'engrais et où il existe des espèces protégées (par exemple œdicnème criard).

Le nouveau zonage du PLUi-H prévoit de mettre le camp de Viroulou en zone permettant de créer une activité touristique (projet porté par Cauvaldor) ce qui ne semble pas être compatible avec ce plan d'épandage.

M. le Maire ne sait pas qu'elle portée aura le courrier adressé à M. le Sous-Préfet, mais en l'état actuel des choses il faut intervenir maintenant.

Il rappelle que, depuis le début, les élus d'Alvignac se sont mobilisés sur ce sujet.

9) SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

A Terlizzi donne lecture d'un mail reçu du Collège de Gramat concernant la subvention attribuée pour les voyages scolaires des collégiens :

Habituellement les subventions des mairies sont regroupées dans une même enveloppe et profitent à tous les élèves. Cependant, cette année une mairie a demandé à ce que sa subvention bénéficie exclusivement aux élèves de sa commune. Le collège ne pouvant pas appliquer ce système, les communes ayant subventionné sont informées que la somme allouée sera reversée à chacune et la commune devra elle-même verser une aide aux élèves concernés sur présentation d'un certificat de paiement établi par l'établissement scolaire.

S'ensuit une discussion sur le système de paiement.

Les élus souhaitent que la subvention soit mise dans un « pot commun » pour les collégiens qui partent en voyage.

Le Conseil Municipal maintient sa position de participer à hauteur de 50 €/enfant de la commune à mettre dans l'enveloppe bénéficiant à tous les élèves.

I. Cépède-Lascoste prendra contact avec le principal du collège pour lui faire part de la position des élus d'Alvignac.

10) TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de CAUVALDOR.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

➤ d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

➤ et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes de CAUVALDOR ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et seulement une, la partie d'assainissement non collectif des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes de CAUVALDOR au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes de CAUVALDOR au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDENT de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes de CAUVALDOR au 1er janvier 2020 :

de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT,

et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

11) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Un groupe de travail s'est réuni pour mener une réflexion sur la redynamisation des commerces de la commune.

Plusieurs idées en sont ressorties :

- Organisation d'un marché qui se déroulera durant toute l'année le dimanche matin sur le parking à côté de la boucherie,
- Création d'une carte de fidélité ou de « chèques commerces » avec participation financière de la commune et utilisables dans les commerces d'Alvignac,
- Création d'une maison des artisans,
- Aides à l'installation de commerces nouveaux.

L'idée à concrétiser dans l'immédiat : le marché du dimanche matin.

K. CAMPDORAS-RAGON, I. LIVI et A. GIETHLEN se sont renseignés auprès de plusieurs producteurs pour savoir s'ils étaient intéressés pour tenir un stand s'il y avait un marché le dimanche matin :

- Arcoutel (Alvignac) : en attente de réponse
- Poissonnier (St Céré) : accord
- Ferme des Bories (Miers) : accord
- Ferme de Clayrac (Bio) : en attente de réponse
- Cuisine chinoise (Lavergne) : en attente de réponse
- Safran (Alvignac) : à demander
- Apiculteurs (Alvignac) : à demander.

A. Terlizzi fait part d'une demande d'installation pour un Food truck proposant de la cuisine vietnamienne/asiatique.

I. Livi va contacter la personne pour lui proposer de venir sur le marché le dimanche matin, en plus des jours proposés sur l'aire des camping-cars.

Ce marché serait installé sur le parking à côté de la boucherie, mais il faut étudier la possibilité d'aménager les terrains « Kerninon » pour installer les stands.

Voir pour l'électricité.

En ce qui concerne le « chèque commerce » I. Cépède-Lascoste s'est rapprochée de M. Poirier, trésorier de Gramat, pour connaître la procédure à suivre pour la création de ce type d'aide. Il n'est pas sûr qu'au niveau juridique ce soit valable, problème de libre concurrence, mais il va se renseigner.

Une régie communale sera à mettre en place pour cette aide et un système de ticket numéroté également.

12) QUESTIONS DIVERSES

LOCAL ANCIEN OFFICE DE TOURISME

M. Sternenbergh, cartonniste, fabrication et création de meubles en carton, installé au Coustalou sur la commune d'Alvignac, souhaite utiliser le local de l'ancien office de tourisme comme lieu « d'exposition-galerie » pour une mise en valeur de ses créations pour la période estivale : du 1er juillet au 31 août 2019.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de mettre à disposition, gratuitement, le local de l'ancien office de tourisme pour la période du 1er juillet au 31 août 2019 inclus,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ARCHEOLOGUES

M. Valdeyron, archéologue, Maître de Conférences à l'Université de Toulouse-Jean Jaurès, a obtenu les autorisations pour continuer sa campagne de fouilles dans la grotte du Cuzoul de Gramat.

Il demande s'il pourrait utiliser, avec son équipe, la cantine scolaire et les douches du Samayou du 13 juillet au 19 août 2019.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de laisser à disposition de M. Valdeyron les locaux de la cantine scolaire, l'espace vert situé à l'arrière des locaux scolaires et les sanitaires du Samayou pour la période du 13 juillet au 19 août 2019 inclus,
- de réclamer à M. Valdeyron la somme de 380 € à la fin de son séjour,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Le Maire informe les élus que lors du Conseil communautaire de lundi il a été procédé au vote du budget. La déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de « village de marques et cité de la mode » a été validée.

BIBLIOTHEQUE

Les personnes actuellement en charge de la bibliothèque vont partir. Il ne restera qu'une personne.

Une réunion doit se tenir le 21 ou 22 mai avec les bénévoles pour faire le point.

Proposition de nouveaux bénévoles à questionner : S. Boé, M. Bergognoux, Mme Guérin...

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 6 juin 2019 à 20h 30.

Fin de séance à 00h20

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CEPEDÉ-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

SEVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

EDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCES

ANAEL
MARTIN

ALEXA
OSMONT